



GUIDE DES TARIFS ET DE LA BILLETTIQUE **À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2026**

Loire

Une carte de transport pour tous les voyageurs du réseau Cars Région Loire

Tous les cars du réseau Cars Région Loire sont équipés d'un système de billetterie totalement informatisé. Ce système fonctionne avec des cartes billettiques sans contact qui sont impératives pour souscrire à un abonnement (mensuel ou annuel), ou bénéficier d'un tarif réduit.

Les utilisateurs réguliers du réseau Cars Région Loire, qu'ils soient abonnés scolaires, jeunes, actifs ou retraités, utilisent une carte Oûra pour se déplacer en toute liberté sur les 25 lignes du réseau.



La carte Oûra

Elle s'adresse aux voyageurs qui empruntent aussi bien les **Cars Région Loire** que les autres réseaux de transport appartenant à la **communauté Oûra**, comme le réseau STAS à Saint-Etienne, ainsi que tous les autres réseaux gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La même carte héberge tous les titres. Il est par exemple possible de cumuler pour le même porteur différentes gammes comme un abonnement cars Région Loire, un titre 1 voyage en Ardèche et un titre 10 voyages STAS. La nouvelle carte Oûra est multiapplicative et permet de bénéficier de nombreux services de mobilité. Plus d'informations sur www.oura.com

PRATIQUE La carte Oûra permet d'acheter ou recharger une tarification unique **STAS+Cars Région Loire**. Plus économique, cela permet d'obtenir une **réduction** par rapport au montant cumulé des deux gammes.

NOUVEAU ! La nouvelle billettique Oûra arrive sur la Loire !

Simplifiez vos déplacements dans la Loire grâce aux nouveaux services oura.com

- Trouvez facilement votre itinéraire en utilisant le **calculateur en ligne**.
- Achetez vos titres cars Région et ceux des réseaux partenaires sur l'**e-boutique**
- **Chargez à distance l'ensemble** de vos titres sur votre carte Oûra (sans nécessité de lecteur).
- Tous les services à portée de main en **téléchargeant l'appli mobile** (disponible sur Google Store et Apple Store).



La validation de la carte Oûra est obligatoire à chaque montée, quel que soit le réseau emprunté.

Les avantages de la carte billettique

PRATIQUE



Cette carte est personnelle et personnalisée avec votre profil. Pour l'utiliser, vous devez la charger avec les titres de transport de votre choix. L'achat et le chargement du titre unitaire et du titre « 10 voyages » peuvent se faire à bord du car. Pour les abonnements, l'achat et le chargement doivent se faire dans le point de vente cars Région de la Loire de votre choix. Pour être en règle, vous devez valider votre carte à chaque montée, y compris lors d'une correspondance avec une autre ligne Cars Région Loire. Pour les voyageurs occasionnels, l'achat d'un billet simple reste possible auprès du conducteur.

DURABLE



Cette carte nominative, remise avec son étui de protection, coûte 5€ et est valable 5 ans à partir de sa date d'édition. Pendant cette période, vous pourrez charger autant de titres de transport que vous souhaitez. À l'issue des 5 ans, le renouvellement est nécessaire pour continuer à voyager. Celui-ci coûte également 5€. Les frais de duplicata en cas de perte, détérioration ou vol, sont de 8€.

IMPORTANT : chaque titre de transport est valable sur l'ensemble des lignes régulières du réseau Cars Région Loire.

RAPIDE



À chaque montée, vous devez passer votre carte devant le valideur installé à l'avant du car. Si vous empruntez plusieurs lignes Cars Région Loire (par exemple en correspondance), la validation est obligatoire à chaque montée. Des contrôles de titre peuvent avoir lieu et la non validation de votre carte est passible d'une amende selon le montant en vigueur affiché à bord du véhicule.

MOBILE Une mobilité étendue à plusieurs réseaux



Tous les titres de transport sont valables sur les 25 lignes du réseau Cars Région Loire.

- Si vous voyagez uniquement sur les lignes Cars Région Loire : la tarification Cars Région Loire s'adresse à vous.
- Si vous empruntez en complément des Cars Région Loire des transports à la demande organisés sur la Loire, l'accès à bord est autorisé sans surcoût.
- Si vous empruntez en complément des Cars Région Loire la navette urbaine de Montbrison-Savigneux ou de Saint-Just Saint-Rambert : la tarification Cars Région Loire est acceptée en correspondance à bord des navettes, sans supplément.
- Si vous utilisez également le réseau STAS, la tarification STAS+Cars Région Loire vous permet de réduire vos coûts de transport (accessible uniquement sur carte Oûra) et d'accéder gratuitement aux parkings relais P+R de la zone métropolitaine. Plus d'informations dans le « Guide des titres de transport STAS+Cars Région Loire ».
- Dans tous les cas, les correspondances entre lignes sont autorisées et gratuites (dans la limite d'1h30 de trajet pour les titres à décompte : 1 voyage et 10 voyages).

Carte MobiTil ou Oûra : mode d'emploi

① Se procurer une carte

— À l'agence commerciale Cars Région Loire de votre choix

Complétez le formulaire de demande, joignez une photo d'identité et les justificatifs éventuels, en particulier si vous bénéficiez du tarif réduit+ ou d'une gratuité (voir page suivante), et déposez votre demande directement auprès d'une agence commerciale Cars Région Loire ou adressez-la par courrier.

Le formulaire de demande est disponible en agence, auprès du conducteur, sur le site internet du transporteur ou sur www.laregionvous transporte.fr

AGENCE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Agence chazot	1 rue Jean-Baptiste Coudour 42170 Saint-Just Saint-Rambert	04 77 25 30 30
Autocars maisonneuve	L'Yvalroch - 25 avenue Irénée Laurent - 42340 Veauche	
	551 rue de Givors - 69590 Saint-Symphorien-sur-Coise	04 78 48 45 71
Agence just	15 rue Robespierre - 42100 Saint-Étienne	04 82 77 07 29
	NOUVEAU! Agence Mobilité CoqueliGO 46 avenue de l'Europe - 07100 Annonay	04 75 69 39 96
Agence mobile Rochette	• Parking du Carrefour - Route de Saint-Étienne 42110 Feurs • Terminus CHU de Saint-Étienne - Avenue Albert Raimond - 42270 Saint-Priest-en-Jarez • Marchés hebdomadaires des communes desservies par la ligne	04 28 04 42 13
Courriers rhodaniens	ZA Le Planil - 42410 Pélussin	04 74 87 60 10
2TMC	9 boulevard de la Préfecture - 42600 Montbrison	04 77 58 13 00
Gare routière de Roanne	Rue Pierre Semard - 42300 Roanne	04 77 44 15 94
Espace Transport STAS/CARS RÉGION LOIRE	Parvis de la gare de Châteaucreux - 42000 Saint-Étienne NOUVEAU! Toute la gamme de titres cars Région Loire est désormais disponible dans cet espace	

② CHARGER DES TITRES SUR LA CARTE

— À distance

Acheter votre carte Oûra, vos titres Cars Région Loire et STAS+Cars Région Loire sur l'appli et l'e-boutique du site www.oura.com.

NOUVEAU ! Avec le M-Ticket, mon smartphone devient mon titre de transport. En téléchargeant l'appli Oûra, je peux acheter et valider mes titres «1 voyage» et «10 voyages» directement sur mon smartphone

ASTUCE Achetez votre billet simple par SMS. Envoyez le numéro de la ligne cars Région (exemple : L11) par SMS au 93 222. Plus d'info sur www.laregionvoustransporte.fr

— En agence commerciale Cars Région Loire

Dans l'une des 10 agences du réseau Cars Région Loire.

— À bord du car

Directement auprès du conducteur, sauf pour les abonnements.

— Auprès des dépositaires

Directement chez les commerçants ou organismes agréés Cars Région Loire (liste sur www.laregionvoustransporte.fr).

— Auprès d'autres réseaux de transport

La carte Oûra vous permet également d'acheter des titres de transport auprès d'autres réseaux limitrophes (ex : STAS, SNCF, STAR,...).

BON PLAN La tarification spécifique STAS+Cars Région Loire est vendue dans les points de vente Cars Région Loire et STAS.

③ VALIDER LA CARTE À CHAQUE MONTÉE

La validation est obligatoire à chaque montée, y compris en correspondance. Tout défaut de validation est passible d'une amende selon le barème en vigueur sur les réseaux utilisés.



Le point sur les tarifs

Avec les deux gammes tarifaires complètes Cars Région Loire et STAS+Cars Région Loire, vous trouverez forcément la formule adaptée à vos voyages !

Tarif normal

Cette tarification est accessible pour tous les publics. La carte billettique est obligatoire pour tout achat d'abonnement.

À NOTER : Des tarifs urbains peuvent s'appliquer sur certaines lignes (plus d'informations sur les fiches horaires L17 - L20 - L40).

Tarif réduit+

Merci de fournir les pièces justificatives suivantes pour bénéficier de réductions tarifaires :

- **Moins de 26 ans** : copie d'une pièce d'identité
- **Moins de 19 ans** : copie d'une pièce d'identité
- **Senior de 70 ans et plus** : copie d'une pièce d'identité
- **Personne en situation de handicap** : copie de la carte d'invalidité
- **Allocataire du RSA** : copie de la carte ou attestation Cars Région Loire+ (ou TIL+) établie par le référent de parcours dans le cadre de l'insertion professionnelle.

La réduction est inscrite sur la carte et appliquée automatiquement sur l'achat de tous les titres de transport.

Gratuité cars Région Loire

- **Enfants de moins de 4 ans**
- **Anciens combattants et veuves affiliées** qui se sont fait établir au préalable un pass gratuit, délivré en agence sur présentation d'une pièce justificative provenant d'une fédération.
- **Accompagnant de personne en situation de handicap**, sur présentation par la personne accompagnée d'une carte de mobilité inclusion ou d'une carte régionale illico-mobilité

BON PLAN **Scolaire+ Mobilité Région** : l'accès toute l'année à toutes les lignes régionales cars Région, cars Région express, TER Auvergne-Rhône-Alpes (sauf restrictions de lignes mentionnées sur www.laregionvoustransporte.fr).

Prime transport : Faites des économies sur vos déplacements domicile-travail en profitant d'une prise en charge d'au moins 50% par votre employeur sur vos abonnements mensuels et annuels.

PRATIQUE Tarification STAS+Cars Région Loire

Cette tarification donne accès aux deux réseaux avec un seul titre de transport. Des réductions sont accordées sur les abonnements pour les moins de 26 ans. Toutes les réductions tarif+ ne sont pas valables sur la gamme STAS+Cars Région Loire.

Des facilités de paiement sur l'abonnement annuel sont possibles. Le paiement par prélèvement automatique est proposé uniquement en point de vente STAS.



Plus d'infos dans le « Guide des titres de transport STAS+Cars Région Loire » disponible en agence, sur www.reseau-stas.fr et sur www.laregionvoustransporte.fr

Tarifs au 1^{er} mars 2026

Tarif normal (tout voyageur)		Sur ou.ra.com / en agence commerciale	Après des dépositaires	À bord du car	Par M-Ticket	Par SMS**
2,30€	1 voyage	X	X	X	X	X
20,50€	10 voyages	X	X	X	X	
44,50€	Mensuel	X	X			
441€	Pass 12 mois ***	X				

Tarif réduit+ (voyageur bénéficiant d'une réduction)						
1,80€	1 voyage+	X	X	X		
15€	10 voyages+	X	X	X		
33,50€	Mensuel+	X	X			
22,50€	Mensuel+ (moins de 19 ans)	X	X			
331€	Pass 12 mois+ ***	X				
221€	Pass 12 mois+ (moins de 19 ans) ***	X				

** Votre ticket par SMS : Envoyez le numéro de la ligne cars Région (exemple : L11) par SMS au 93 222.

*** Possibilité de payer les abonnements annuels par prélèvement automatique

- Tous les titres sont vendus uniquement sur carte billettique, sauf le billet simple sans réduction
- Pour les titres unitaires, correspondance autorisée dans la limite d'1h30 par rapport à la 1^{re} validation
- Cas particulier du billet simple papier :
 - correspondance possible sur présentation au conducteur du billet simple émis depuis moins d'1h30,
 - un deuxième billet gratuit est délivré pour poursuivre le trajet

STAS + cars Région Loire		Vente à distance	En agence commerciale	Après des dépositaires	À bord du car	Point de vente STAS
2,90€	1 voyage STAS+cars Région Loire	X	X	X	X	X
23,60€	10 voyages STAS+cars Région Loire	X	X	X		X
61€	Abonnement mensuel STAS+cars Région Loire	X	X	X		X
566€	Abonnement annuel STAS+cars Région Loire	X	X			X

Tous les titres sont vendus uniquement sur carte Oûra.

Questions / Réponses

— Je prends le car occasionnellement, dois-je avoir une carte ?

L'achat d'un billet simple plein tarif auprès du conducteur est toujours possible sur toutes les lignes. Si vous prenez le car plus souvent et que vous souhaitez voyager avec un titre « 10 voyages » ou un tarif réduit, vous devrez vous procurer une carte billettique.

Pensez au ticket par SMS !

Envoyez le numéro de la ligne cars Région (exemple : **L11**) par **SMS au 93 222**.

— Que dois-je faire en cas de perte ou de vol de ma carte ?

Signalez-le immédiatement à l'une des agences commerciales du réseau Cars Région Loire. La carte sera alors bloquée et un duplicata édité. Cette opération vous sera facturée 8€.

— Ma carte est détériorée, comment la remplacer ?

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de conserver sa carte de transport en bon état. Le remplacement de la carte est facturé 8€.

ATTENTION : la carte est fragile ! Vous devez l'utiliser avec l'étui de protection, y compris lors de la validation dans le car.

— Ma carte ne fonctionne pas, que dois-je faire ?

L'écran du valideur affiche un message d'erreur lorsque vous validez votre carte. Le mieux est de relever ce message et de contacter une des agences commerciales du réseau Cars Région Loire.

— Comment procéder en cas de changement d'adresse ?

Même si votre adresse n'apparaît pas sur la carte, merci de nous signaler tout changement d'adresse dans une des agences commerciales du réseau Cars Région Loire. Pensez également à nous signaler vos changements de numéro de téléphone et d'adresse courriel. Cela permet de vous rendre un meilleur service.

— Ma carte arrive bientôt à péremption, comment la renouveler ?

Quelque temps avant la fin de validité, rendez-vous en agence commerciale muni de votre carte pour effectuer le changement. Le renouvellement de la carte est facturé 5€. Vous pourrez ensuite acheter vos titres sur ce nouveau support. N'oubliez pas de consommer les titres chargés sur l'ancienne carte.

— J'ai un problème avec ma carte ou mon titre pour mes trajets STAS+Cars Région Loire

Adressez-vous au point de distribution qui vous a délivré la carte Oûra ou le titre STAS+Cars Région Loire.

Conditions générales de vente

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fixe les règles à respecter par les parties dans le cadre de la distribution, la vente et l'utilisation de la billetterie commerciale (réalisée en particulier sur le support de carte sans contact) sur les lignes régulières du réseau de Transport Interurbain de la Loire, appelé également Cars Région Loire. Le voyageur devra prendre connaissance des conditions générales de vente (CGV) au moment de l'achat de sa carte ou de son titre de transport. La Région Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit de modifier les présentes CGV, sans préavis.

La carte sans contact ne vaut pas titre de transport : ceux-ci sont à acheter séparément lors de la même transaction ou au cours de transactions différentes.

Les cartes sans contact sont émises :

- par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les élèves disposant de titres subventionnés (la suite des présentes conditions générales ne concernent pas ce mode d'émission qui a son propre règlement)
- par les agences commerciales du réseau de distribution Cars Région Loire. Celles-ci sont constituées par les espaces d'accueil/dépôts des sociétés de transport exploitant les lignes régulières du réseau Cars Région Loire ; ainsi que les locaux d'accueil clientèle des gares routières de Saint-Étienne/Châteaureux et de Roanne.

La liste de ce réseau d'agences est consultable sur le site internet de la Région : www.laregionvoustransporte.fr ou sur le formulaire de demande de cartes remis au client lors de sa demande de carte.

Deux types de cartes sans contact peuvent être émis :

- la carte monomodale MobiTIL, valable uniquement sur le réseau Cars Région Loire,
- la carte multimodale Oûra, utilisable sur le réseau Cars Région Loire et sur plusieurs réseaux partenaires. La liste des réseaux partenaires est consultable sur le site internet www.oura.com. Chaque réseau partenaire applique sa propre gamme tarifaire. Sous certaines conditions, les cartes émises par ceux-ci sont utilisables sur le réseau Cars Région Loire.

Les cartes sans contact sont personnalisées avec les coordonnées du titulaire. Des cartes anonymes sont délivrées à la demande de l'utilisateur mais dans ce cas, seuls les titres à l'unité et les carnets de 10 trajets peuvent être chargés. La carte anonyme ne peut donner droit à la tarification Cars Région Loire+.

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE :

- Les titres disponibles à la vente en billetterie sont : le billet simple, le billet ligne de proximité, le titre 10 trajets, l'abonnement mensuel et l'abonnement annuel.

Les titres sont valables sur toutes les lignes régulières du réseau Cars Région Loire. Le billet ligne de proximité n'est valable que sur une ligne. La correspondance est autorisée dans la limite d'une heure trente minutes de trajet pour les titres à décompte.

- Les titres billet simple, 10 trajets, abonnement mensuel et l'abonnement annuel peuvent bénéficier d'une réduction tarifaire. Pour en connaître les modalités, s'adresser auprès des agences commerciales ou sur le site de la Région : www.laregionvoustransporte.fr

- L'accès aux lignes commerciales est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans ; ainsi que sous certaines conditions d'obtention et de période pour les élèves déjà détenteurs d'un titre de transport subventionné en cours de validité (se renseigner sur les conditions auprès des transporteurs). L'accès gratuit n'exonère pas le voyageur de l'acquisition du titre de transport spécifique.

- Les informations concernant les titres des réseaux partenaires sont disponibles auprès des points de vente de ces réseaux, sur leur site Internet ou sur www.oura.com.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Les cartes émises sont valables 5 ans à compter de leur date d'émission et sont rechargeables. Elles ne sont donc pas à jeter après utilisation.
- La carte billetterie personnalisée est intransmissible ; en cas de doute sur l'identité du porteur, un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) sera demandé.
- La carte billetterie reste propriété du réseau émetteur qui se réserve le droit de la retirer, de la changer, de la renouveler.
- Le titulaire de la carte est responsable de son utilisation et de sa bonne conservation. Pour cela, un étui de protection est remis au moment de sa délivrance.
- La carte anonyme est cessible.
- Les voyageurs doivent avoir sur leur carte un titre en cours de validité. La validation du titre à la montée dans le véhicule est obligatoire, même en cas de correspondance.

TARIFS DES TITRES DE TRANSPORTS ET DU SUPPORT DE LA CARTE SANS CONTACT :

- Les tarifs en vigueur sont affichés dans tous les points de vente : dans les véhicules, en agence commerciale et chez les dépositaires agréés. (La liste des dépositaires agréés est consultable sur les sites internet des transporteurs exploitant des lignes commerciales et sur www.laregionvoustransporte.fr) et sur les différents supports d'information tarifaire émis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le support de la carte sans contact est délivré selon le tarif en vigueur au moment de l'achat (5 € en août 2018). Des périodes de réduction ou de gratuité pourront être fixées pour des opérations promotionnelles ponctuelles.
- Le formulaire de demande de carte est disponible sur www.laregionvoustransporte.fr, auprès des transporteurs et des agences commerciales ; ainsi que chez les dépositaires du réseau de distribution Cars Région Loire.
- Le dépôt de la demande donnant droit à la délivrance de la carte est réalisable uniquement auprès des agences commerciales.

La demande de carte nominative MobiTIL ou Oûra sera accompagnée des pièces suivantes :

- d'une photo du titulaire récente, en couleur, au format pièce d'identité, avec nom et prénom au verso,
- pour les mineurs, signature des conditions générales par les parents ou le tuteur,
- de la (des) pièce(s) justificative(s) en cours de validité exigible(s) pour les usagers donnant droit à réduction,
- du règlement du coût du support.
- La carte anonyme MobiTIL ou Oûra est délivrable dans les mêmes points de vente et au même tarif. Il n'est pas nécessaire de remplir l'imprimé et de fournir les pièces mentionnées ci-dessus à l'exception du paiement. Les cartes ne donnent pas accès à toute la gamme tarifaire et aux réductions. Aucune opération de service après-vente n'est réalisée sur ce type de carte.
- Un reçu est remis lors de la délivrance : celui-ci est à conserver pour toute démarche ultérieure.
- L'étui est offert lors de l'achat conjoint de la carte.
- L'étui est payant (1€ ou selon les tarifs en vigueur au moment de l'achat) s'il est acheté seul auprès des agences commerciales.

REMISE DE LA CARTE ET RENOUELEMENT :

- Le support est remis au client en main propre ou par correspondance par certaines agences commerciales.
- Le délai maximum de remise de la carte est de 15 jours à compter de la date d'envoi du formulaire pour les demandes faites par correspondance. Ce délai ne saurait être tenu si le client a fourni une adresse de livraison illisible ou erronée.

- La carte est rééditée gratuitement en cas de dysfonctionnement, si celle-ci n'est pas dégradée et si elle n'a pas fait l'objet d'une utilisation inadaptée ou non conforme.
- Elle est renouvelée à sa date d'échéance au prix initial de la première délivrance (5€ selon les tarifs en vigueur en août 2018). La fin de validité est indiquée au verso de la carte MobiTIL. Pour la carte Oûra, se renseigner auprès d'un conducteur, en agence commerciale ou se reporter au reçu de vente pour connaître la date limite de fonctionnement.
- Le renouvellement anticipé à la demande du titulaire avec remise d'une nouvelle carte est payant selon les mêmes conditions.

VENTE ET RECHARGEMENT DE TITRES SUR LA CARTE :

- Les titres sont vendables ou rechargeables à bord des véhicules, en agences commerciales, chez les dépositaires, en vente directe ou en télévente/télédistribution (sous certaines conditions).
- Les titres du réseau Cars Région Loire sont chargeables sur les cartes MobiTIL et Oûra. Les titres multimodaux ou d'autres réseaux partenaires sont chargeables uniquement sur carte Oûra.

DURÉE D'UTILISATION

- Le billet simple, le billet ligne de proximité, le titre 10 trajets n'ont pas de date limite d'utilisation par rapport au jour de la vente.
- L'abonnement mensuel est valable sur un mois calendaire complet. La délivrance est autorisée à partir du 20 de chaque mois (M-1) pour une utilisation le mois suivant (M).
- L'abonnement annuel est valable un an à compter de la première validation.

EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT, PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION :

Le dysfonctionnement caractérise une carte non fonctionnelle sans dégradation ou altération apparente du support.

La détérioration caractérise une carte non fonctionnelle avec dégradation ou altération visible du support (torsion, pliage, découpage...) ; ainsi que des utilisations inappropriées (soumission à des hautes ou basses températures, à une humidité élevée, à un champ électromagnétique élevé...).

En cas de dysfonctionnement, de perte, de vol ou de dégradation de la carte MobiTIL ou Oûra, le client devra le signaler au plus tôt en se rendant dans l'une des agences commerciales du réseau Cars Région Loire.

Lors de sa déclaration, le titulaire devra être en possession de sa carte (en cas de dysfonctionnement ou dégradation) et d'une pièce d'identité.

Dans le cas des cartes Oûra, il devra indiquer si des titres autres que ceux du réseau Cars Région Loire étaient chargés sur sa carte.

Si un dysfonctionnement est avéré (cas notamment des supports muets), le titulaire se verra remettre gratuitement un nouveau support reprenant l'ensemble des titres de transport de la carte précédente, tels que mentionnés dans son dossier client.

Les données de ce dossier ont force probante quant aux commandes et achats réalisés précédemment.

Pour les autres cas (perte, vol, dégradation), une nouvelle carte sera reconstituée selon les mêmes conditions, avec l'ensemble des titres de transport, moyennant le paiement par le client de la somme de 8€.

Si des titres d'autres réseaux partenaires Oûra étaient chargés sur la carte perdue, volée ou dégradée, l'agence commerciale se chargera de contacter ces réseaux afin de reconstituer ces titres dans la nouvelle carte. L'attention des clients est attirée sur le fait que, dans ce cas, le délai de réalisation du duplicata peut être de plusieurs jours à plusieurs semaines. Le client devra alors acheter des titres séparément (non remboursables). Aucun service après-vente gratuit ou payant n'est réalisé pour les cartes anonymes. Le titulaire concerné doit donc demander l'émission d'une nouvelle carte et acheter de nouveaux titres.

REMBOURSEMENT :

Le remboursement des titres est possible sous certaines conditions (longue maladie, ITT de plus d'un mois) uniquement pour les titres non consommés. La carte sans contact n'est pas remboursable. Le délai de rétractation pour tout achat de supports ou titres par correspondance est de 7 jours.

RÉSILIATION :

- À L'INITIATIVE DU TITULAIRE DE LA CARTE :

- La résiliation ne concerne que les titres de transport Cars Région Loire,

- la résiliation est possible à tout moment, pour tout motif et ne donne lieu à aucun remboursement (sauf cas particuliers précédemment mentionnés). Le client signale la résiliation en prenant contact avec une agence commerciale (à l'exception de l'agence commerciale de Saint-Étienne Châteauxreux),

- la carte est à conserver par le titulaire pour un éventuel rechargement ultérieur, mais le (ou les) titres résilié(s) ne sont plus utilisables,

- pour la résiliation de titres de réseaux partenaires, s'adresser directement auprès de ces réseaux.

- À L'INITIATIVE DE L'ÉMETTEUR DE LA CARTE :

La carte MobiTIL et les titres de transport vendus sur le réseau Cars Région Loire peuvent être résiliés à l'initiative de l'émetteur :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier client,
- en cas de fraude dans l'utilisation de la carte ou du titre,
- en cas de situation d'impayé.

La résiliation est notifiée au titulaire par courrier.

RÉCLAMATIONS :

Elles sont à adresser oralement, par téléphone ou par courrier/ courriel aux agences commerciales (à l'exception de l'agence commerciale de Saint-Étienne/Châteauxreux).

MODE DE PAIEMENT :

Les modes de paiement carte/titres sont au minimum l'espèce et le chèque.

Pour les autres modes de paiement (et notamment pour connaître l'acceptation de la carte bleue), se renseigner auprès des points de vente chez les transporteurs, dépositaires ou agences commerciales.

Pour les paiements effectués par chèque, la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité peut être exigée.

Le titulaire s'expose à des poursuites administratives ou financières en cas d'impayés.

INFRACTIONS :

Toute utilisation irrégulière ou frauduleuse constatée lors d'un contrôle, entraîne le paiement d'une amende forfaitaire selon la nature de l'infraction. Les tarifs en vigueur sont affichés dans les véhicules ou disponibles dans les entreprises de transport.

INFORMATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES :

- L'art. 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés régit la conformité des informations recueillies auprès de la clientèle du service, ainsi que les droits garantis relatifs aux données personnelles (droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de suppression).

- Le titulaire de la carte est avisé que les informations fournies par lui lors de la constitution de son dossier client, préalable à l'édition d'une carte nominative, sont conservées et sont susceptibles d'être transmises sur l'ensemble du réseau de distribution Cars Région Loire, ainsi qu'à d'autres réseaux partenaires membres de la communauté Oûra.

- En aucun cas, les données collectées ne seront vendues, louées ou utilisées à d'autres fins que celles relatives à l'usage d'un service de transport.



**Profitez de la prise en charge d'au moins 50%
par votre employeur sur les abonnements
mensuels ou annuels Cars Région Loire
et STAS+Cars Région Loire pour
vos déplacements domicile-travail.**

**ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS INTERURBAINS ET
SCOLAIRES DE LA LOIRE**

18 rue Étienne Mimard
42006 Saint-Étienne
Tél. 04 8000 7000

Plus d'information sur la billettique :

www.laregionvoustransporte.fr
www.oura.com



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes